

**Sujet :** [INTERNET] Mr le commissaire enquêteur  
**De :** Mairie Bignicourt <mairie-bignicourt@orange.fr>  
**Date :** 16/12/2019 18:23  
**Pour :** pref-enquete-unitech@haute-marne.gouv.fr

Monsieur

Veillez trouvez en fichier joint la Délib de la commune de Bignicourt sur Marne émettant un avis défavorable à l'installation de la laverie unitech en Haute Marne.

Cordialement le Maire

Jean Pierre Formet

— Pièces jointes : —

---

DEL2019\_26-Implantation d'une laverie en Haute-Marne.pdf

30 octets

**Commune de BIGNICOURT-SUR-MARNE**

***Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal***

<b>Date de convocation</b> 12/11/2019	<b>Nombre de membres :</b> En exercice : 11 ; Présents : 8 ; Votants : 8
--	---

**N°2019/26**

**OBJET** : Implantation d'une laverie industrielle en Haute-Marne.

L'an deux mil dix-neuf, le 21 novembre à 19h, le Conseil Municipal de Bignicourt sur Marne, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FORMET Jean-Pierre.

**Etaient présents** : M. FORMET, VICHERAT, MANN, BEINTINGEL, PIRAUD, Mmes VIGNEAU, GIRY, LHUILLIER

Lesquels forment la majorité des membres et peuvent valablement délibérer.

**Absents excusés** : Mme LE COZ, M. DANNOUX, DURIN

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. PIRAUD est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un projet d'implantation d'une laverie industrielle de linge radioactif sur la communauté de communes du bassin de Joinville en Haute Marne est à l'étude. Le porteur de ce projet est l'entreprise UNITECH Service Group.

Le principe de cette installation étant la dilution avec comme exutoire la Marne, ce principe de fonctionnement ne sera pas sans risque de concentration au cours du temps, notamment eu égard au réchauffement climatique et les risques avérés d'étiage sévère dans les années à venir.

Aussi considérant :

- Le rejet de phosphore lié aux lessives et son cortège d'impact négatif sur l'environnement.
- Notre captage d'eau potable situé dans la nappe alluvionnaire de la Marne.
- L'image négative véhiculée par une telle installation, en amont du lac du Der, site touristique reconnu pour son aspect environnemental.
- La contribution déjà importante de notre région au traitement des déchets nucléaires.
- Le principe de précaution.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

1. Emet un avis défavorable à l'installation de cette laverie.
2. Dit que la présente délibération sera transmise également au commissaire chargé de l'enquête publique.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Jean-Pierre FORMET,



Envoyé en préfecture le 10/12/2019
Reçu en préfecture le 10/12/2019
Affiché le
ID : 051-215100546-20191121-DEL2019_26-DE